



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2014

N° 2014-09-19-02

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISTE BMX

Le 19 septembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 12 septembre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – M. CHOUARD – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

Mme LE LAY	donne pouvoir à	M. PEROT
Mme MILLOT	donne pouvoir à	Mme THILLY
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	23
<u>Procurations</u> :	4
<u>Votants</u> :	27

Secrétaire de séance : M. CHOUARD

2/ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISTE BMX

Rapporteur : Mme DETERM

La Ville de Fagnières a délibéré le 15 mai 2014 pour aménager une piste de BMX de compétition afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un équipement adapté à cette pratique sportive et qui fait défaut en Champagne Ardenne.

Ce projet est aujourd'hui en cours de présentation aux partenaires institutionnels et privés pour obtenir les participations financières les plus élevées.

Néanmoins, l'association BTCF, BMX Trial Cycles Fagnières, partenaire de ce projet, recherche dès maintenant un terrain pour promouvoir le BMX, initier des jeunes à la pratique et ainsi développer le nombre d'adhérents.

C'est dans ce contexte que la Ville de Fagnières souhaite mettre à disposition de l'association le terrain qui se situe sur le terrain cadastré AA Section 0026, au lieu-dit « Avant le Pont aux Vaches ».

Ce terrain mis à la disposition de l'association, représente une surface approximative de 5000 m², soit un terrain d'environ 130 mètres de long (nécessaire pour la prise d'élan) et environ 40 mètres de profondeur.

Une convention de mise à disposition est nécessaire pour sécuriser la commune et formaliser cette mise à disposition. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission de la jeunesse, éducation et vie associative du 11 septembre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la mise à disposition précaire de la piste BMX de Fagnières à l'association BMX Trial Cycles Fagnières ;

DIT que cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du vote :

- Voix pour : 25
- Voix contre : 0
- Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX